DLP-7-10-86071113
ISSN 0751-154X ®

Avertissements agricoles



Grandes cultures

Bulletin technique n° 27 du 24 septembre 1986

■ *COLZA*
- ✱ ***GROSSES ALTISES :*** *Début de vol timide*
- ✱ ***LIMACES :*** *Rappel*
- ✱ ***DESHERBAGE DE RATTRAPAGE :*** *Lutte contre les repousses des céréales*

■ *MAIS*
- ✱ ***PUCERONS :*** *A signaler des réinfestations tardives sans incidence*

■ *CEREALES*
- ✱ ***DESHERBAGE DE PRELEVEE ET POSTLEVEE PRECOCE :*** *Les produits nouveaux*
- ✱ ***ERGOT :*** *Note d'information*

COLZA

GROSSES ALTISES : DEBUT DE VOL TIMIDE

• De **faibles captures** sont enregistrées à HOFFEN (Nord de l'Alsace) depuis le 11.09, à ALTKIRCH depuis le 15.09, à ASPACH-LE-BAS depuis le 22.09.

• Aucune capture n'est par contre signalée dans les autres postes de piégeage de la région.

• L'activité de ces insectes actuellement limitée pourrait toutefois se développer si le temps doux persiste.

- Nos conseils -

➡ Surveillez vos cultures et observez la présence de perforations sur cotylédons et jeunes feuilles.

➡ **Traitez dès que vous constatez la présence de morsures sur, au moins, 3 pieds sur 10.** Au delà du stade 2 feuilles vraies, l'altise adulte ne cause plus de dégâts sensibles et le traitement vise surtout à réduire les populations larvaires ultérieures.

• Si vous êtes amenés à traiter, utilisez de préférence une pyréthrinoïde de synthèse (alphaméthrine ; cyfluthrine, cyhalothrine ; cyperméthrine ; deltaméthrine ; fenvalérate ; fluvalinate) voir liste des produits dans la fiche "ravageurs colza", adressée avec le dernier bulletin.

LIMACES : RAPPEL

• Des dégâts sont signalés localement. Restez vigilants jusqu'au stade 2 feuilles vraies de la culture.

• Reportez-vous aux conseils donnés dans le dernier bulletin (n° 26 du 02.09.86).

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant : D. CALLU

Publication Périodique
CPPAP N° 1848 AD
Abonnement Annuel : 130 F

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
D.R.A.F.
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 88.37.32.18
Bas-Rhin : 88.69.65.89 - Haut-Rhin : 89.41.11.68

SPV

P 223

DESHERBAGE DE RATTRAPAGE : LUTTE CONTRE LES REPOUSSES DE CEREALES

SITUATION	PRECONISATIONS
- INFESTATION MASSIVE, PRECOCE (dès la levée du colza) QUI CONCURRENCE LA CULTURE	**- intervention herbicide rapide** **- utilisez un produit à action foliaire :** . Fervin : 0,75 à 1 kg + 2-3 l. huile Schéring . Fervinal : 1,5 l. à 2,0 l. + 2-3 l. huile Schéring . Fusilade : 0,75 à 1,25 l. + Agral (0,1 % du volume de bouillie) . Fusilade X 2 : 0,5 l. + Agral (0,1 % du volume de bouillie) . Gallant : 0,75 à 1,0 l. . Targa : 0,75 à 1,25 l. + 2 l. huile Schéring - Respecter les conditions d'emploi de Fervin et Fervinal
- LEVEES ECHELONNEES	**- attendez qu'un maximum de repousses soient présentes** **- utilisez un produit à action foliaire :** voir précédemment, mais tenez compte du développement végétatif des repousses. - En application tardive, il est possible d'utiliser des produits à action racinaire : . Kerb 50 : 0,75 à 1,0 kg à partir du stade 3 feuilles vraies du colza . Léguramе PM : 2-3 kg à partir du stade 4 feuilles vraies du colza

CEREALES

DESHERBAGE DE PRELEVEE ET POSTLEVEE PRECOCE

LES PRODUITS NOUVEAUX : utilisables sur blé, orge d'hiver et escourgeons

CIBRAL
. chlortoluron + isoxaben
. s'emploie en post- semis-prélevée ou postlevée précoce (jusqu'au stade 2 feuilles de la céréale - avant les grands froids).
. Dose d'emploi : 4 l/ha (3,5 l en sols sableux ou battants - 4,5 l en sols argileux et/ou humifères).
. Actif sur graminées (spectre d'action du Dicuran) et nombreuses dicotylédones (sauf gaillet).
Ne pas utiliser sur les variétés sensibles au chlortoluron parmi lesquelles Arminda, Moulin, Pernel, Pluton...

IXO - 7
. isoxaben + isoproturon,
. s'emploie en post-semis prélevée ou en postlevée précoce (stade 3 feuilles à tallage de la céréale).
. Dose d'emploi : 4 l/ha en prélevée - 2,5 l à 3,5 l en postlevée selon le stade des graminées.
. Actif sur graminées (vulpin, ray-grass, agrostide) et nombreuses dicotylédones sauf gaillet.

MEGAPLUS
. imazaméthabenz + pendiméthaline.
. s'emploie en postlevée très précoce : stade 1 feuille à mi-tallage de la céréale.
. Dose d'emploi : 5 l/ha.
. Actif sur vulpin, agrostide - pas d'efficacité sur ray-grass. L'efficacité sur folle avoine reste à confirmer dans notre région.
. Actif sur dicotylédones dont gaillet s'il est appliqué avant la levée de cette adventice.
. Eviter d'employer le produit au delà du stade 3 feuilles de la céréale, en raison des risques de phytotoxicités (observés en Alsace dans l'un de nos essais).

L'ERGOT DES CEREALES

• L'ergot des céréales est une maladie provoquée par un champignon. La manifestation la plus spectaculaire de cette maladie est le remplacement de certains grains par des masses de couleur noire - violette, de consistance ferme, généralement plus allongées que les grains : ce sont les sclérotes du champignon, communément appelés ergots. De volume et de densité assez proches de ceux des grains, on les retrouve mélangés à ceux-ci après le battage.

• Communément appelé ergot du seigle, cette maladie peut parfois attaquer le blé, le triticale et même l'orge.

• En conditions climatiques normales, ces céréales ne sont pratiquement pas attaquées. En effet, la présence de la maladie est liée à la concordance des dates de floraison entre les graminées sauvages contaminées et les céréales. Cela s'est produit exceptionnellement cette année suite au printemps froid et humide.

• Certaines parcelles du département ont été infestées.

→ Quelques conseils à l'intention des producteurs et éleveurs :

• Si vous semez des céréales produites sur votre exploitation, il n'y a pas **à priori** de risque de développement d'ergot l'année prochaine.

• Par précaution, en présence d'ergots dans vos semences, il est recommandé d'effectuer un bon triage ou mieux d'utiliser des semences certifiées, sachant que ces mesures ne visent qu'à limiter la dissémination du champignon et qu'il n'existe pas de traitement chimique efficace.

• L'utilisation des céréales contaminées en alimentation animale peut être toxique. Un lot de grains contenant plus de 2 ergots par kg de grains ne doit pas être donné aux animaux.

• Une note d'information sera disponible auprès de vos techniciens : Laiteries, E.D.E., G.D.A., Groupements de Producteurs...

Texte co-rédigé par tous les participants aux opérations blé conseils.